



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ  
Bureau des Affaires Juridiques  
et du Droit de l'Environnement

Digne-les-Bains, le 31 mai 2018

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2018-151-040 du 31 mai 2018 une enquête publique en vue de travaux sur les ouvrages de protection de berges dans le torrent de Gaudissart sur la commune de BARCELONNETTE a été prescrite pour une durée de 31 jours consécutifs, du **mercredi 27 juin au vendredi 27 juillet 2018**. Cette demande regroupe :

- une demande d'autorisation environnementale,
- une demande de déclaration d'intérêt général des travaux.

Les travaux prévus se décomposent comme suit : renforts de soutènements, réfections d'ouvrages, reprises en sous-oeuvre, démantèlements et reconstructions d'ouvrages, réalisation d'ouvrages transversaux, traitement d'une zone en glissement.

Un dossier complet comprenant une étude d'impact (consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à l'adresse : [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr), onglet [publications/enquêtes publiques/commune de Barcelonnette](#)) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Barcelonnette afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie précitée (sauf les jours fériés),
  - du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
- et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Barcelonnette ou encore à l'adresse suivante [pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Par ailleurs, un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

L'autorité responsable du projet est la commune Barcelonnette représentée par son maire Monsieur Pierre MARTIN-CHARPENEL. Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès du maître d'oeuvre qui est le service RTM (restauration des terrains en montagne) au 04.92.32.62.00.

Monsieur MILLIAS désigné par le tribunal administratif de Marseille siégera à la mairie de Barcelonnette où toutes les observations pourront lui être adressées :

- le mercredi 27 juin 2018 de 9h à 12h,
- le lundi 16 juillet 2018 de 14h à 17h,
- le vendredi 27 juillet 2018 de 14h à 17h.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Barcelonnette ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

A l'issue de l'enquête publique, la décision d'autorisation assortie ou non de prescriptions, ou de refus, sera prise par l'autorité compétente qui est le préfet des Alpes-de-Haute-Provence.